Envoyé en préfecture le 12/07/2025
Reçu en préfecture le 12/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL115_2025-DE

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 115/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

*****

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers absents : 33
Nombre de votants : 62

******

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Envoyé en préfecture le 12/07/2025
Reçu en préfecture le 12/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL115_2025-DE

OBJET : traitement des effluents de la step de Montfaucon à la step de Roquemaure

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1er janvier 2020,

Considérant que les eaux usées de la commune de Montfaucon partent sur la station d'épuration de Roquemaure périmètre de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Considérant la nécessité d'établir un protocole financier approuvé par l'assemblée du Grand Avignon en date du 30 Avril 2025 (Protocole joint à la présente+ délibération), afin de reverser la part assainissement.

Considérant la nécessité de régulariser le versement de la part assainissement depuis l'année 2020.

Cette question a été présenté à la commission Eau et Assainissement du 03 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le protocole financier du Grand Avignon sur les traitements des effluents de la station d'épuration de Montfaucon vers la station d'épuration de Roquemaure,

- **PREND ACTE** que l'agglomération du Gard Rhodanien effectuera le remboursement pour la période 2020-2024 pour un montant global de cent dix sept mille huit cent quarante neuf euros 50 cts (117 849, 50 €)

- **DIT** que le paiement sera effectué sur le budget de l'exercice en cours et que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2025,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

Signé électroniquement par :
Jean-Christian REY
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Président de
l'Agglomération du Gard Rhodanien

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr